

Leçon 5 .

La domination des campagnes par les seigneurs (XI° -XV° s.)

Etude de la seigneurie de Montsalvy.

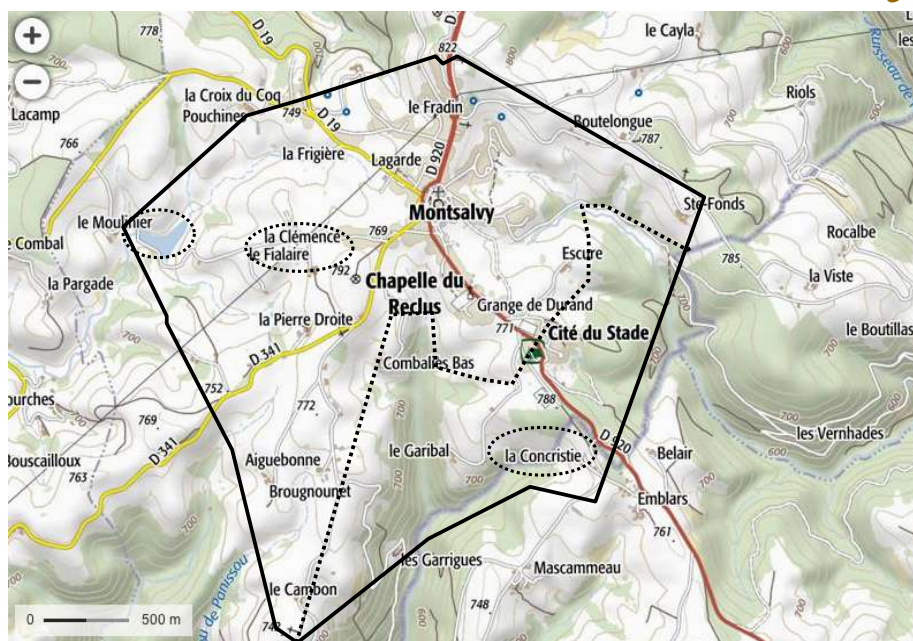
Document 1 : la fondation de Montsalvy.

Il est certain que [...] Gausbert, qui a vécu dans le XI^e siècle est le fondateur de Montsalvy. [...] Il se serait rendu à Montsalvy vers 1060. [...] Avant que Gausbert dirigeât ses pas vers Montsalvy, ce lieu présentait un aspect bien triste. Il était stérile et inculte ; il était couvert de ronces et d'épines. Il servait de retraite à des brigands et de repaires de bêtes féroces.






Comme cet endroit était, d'un côté, très dangereux pour les voyageurs, et que de l'autre, il interceptait toute voie de communication entre Aurillac et Rodez, Gausbert s'y transporta avec Pierre d'Albi et Bertrand de Rodez, tous les deux prêtres et religieux comme lui. Il obtient de Beranger, vicomte de Carlat et fils de Richard II, la permission de défricher le pays et d'y construire des habitations. [...] Beranger donna, avec l'emplacement où se trouve Montsalvy, une étendue assez considérable de terrain adjacent. Quatre croix élevées aux quatre points cardinaux en marquaient les bornes.

G. Muratet, *Notice historique sur Montsalvy, sur son église et sur son ancien monastère*, 1843.

Document 2 : Carte de la seigneurie.



Légende.

-  les terres de réserve
-  les tenures
-  le village de Montsalvy
-  l'espace forestier
-  le lac du Moulinier (lac du Moulin).

Document 3 : l'agriculture à Montsalvy.

« La pauvreté du sol excluait la culture du blé, celle du seigle, base de l'alimentation, donnait des rendements très faibles, trois pour un et quelquefois moins.[...] A cela, Montsalvy produisait des pois, des châtaignes, de la cire jaune et du blé noir. Par suite de la nature des herbages, les bovins étaient peu nombreux et l'essentiel de l'élevage concernait les moutons. [...] Les moutons étaient élevés principalement pour leur laine qui après avoir été cardée [démêlée avec un peigne spécial : le carde] et filée était utilisée sur place par les tisserands ».

D'après P.F. Aleil-Montarnal et R. Gaston-Crantelle, Montsalvy, une cité de la Châtaigneraie Cantalienne, 2005 page 23.

Document 4 : les taxes perçues par les seigneurs.

« Tous les grains devaient être conduits aux moulins du seigneur [abbé] et le pain cuit dans ses fours. [...] Selon la charte du 4 juillet 1281, Simon de Vielhmur « prebost del mostier de Montsalvy » perçoit un cens [...] sur les vins [mais aussi sur l'ensemble des autres productions agricoles].

Selon la convention passée en 1270 entre le seigneur abbé et Henry II de Carlat, celui-ci accordait sa protection aux marchands forains traversant sa seigneurie moyennant le paiement d'un « droit de guidage ».

D'après P.F. Aleil-Montarnal et R. Gaston-Crantelle, Montsalvy, une cité de la Châtaigneraie Cantalienne, 2005 page 23.

Document 5 : La corvée.

les corvées seigneuriales sont des journées de travail dues par les paysans (serfs ou tenanciers) à leur seigneur, afin de permettre à ce dernier d'entretenir et d'exploiter gratuitement ses domaines.



I. Origine du fief.

1. Qui est le donateur du fief ? Qui reçoit le fief ? A quelle date ? (document 1)
2. Comment était occupé l'espace avant cette date ? (document 1)

II. L'organisation de la seigneurie de Montsalvy.

A. Comment s'organise la seigneurie ?

3. A l'aide du document 1, explique les premiers travaux réalisés sur la seigneurie :

La seigneurie se comporte 2 types de terres cultivées :

-La réserve : Ces terres appartiennent au seigneur qui les fait cultiver par les paysans.

-Les tenures : ce sont des lots de terres que le seigneur loue aux paysans en échange d'un loyer.

4. Sur le plan : **colorie en jaune** les terres de réserve, **hachure en vert** les tenures (espaces en blanc sur la carte), **colorie en rouge** le village de Montsalvy, **colorie en vert foncé** l'espace forestier, **colorie en bleu** le lac du Moulinier (lac du Moulin).

5. Quels sont les noms des terres de réserve ?

6. A quoi font penser ces 2 noms ? Est-ce étonnant ?

7. Les seigneurs abbés cultivaient-ils eux-mêmes les terres ? (Document 5)

8. Que nous apprend ce texte sur l'exploitation des tenures ? (document 3)

B. Quelles sont les obligations des paysans envers leur seigneur ?

9. Quels sont les droits perçus par les seigneurs abbés sur leurs paysans ? (document 4)

Résumé.

Le seigneur est à la tête d'un territoire appelé seigneurie. Une seigneurie se compose d'un village, organisé autour du château et de l'église, de terres cultivées et de forêts.

Sur ce territoire, le seigneur a plusieurs fonctions :

- militaire : il doit protéger les habitants.
- judiciaire : il rend la justice.
- financier : il gère les revenus de ses terres.

Les paysans sont soumis au seigneur. Ils lui doivent plusieurs taxes et impôts en échange de sa protection et du droit de culture des terres : cens, banalités, corvées, ...

Certains paysans rattachés à la terre et ne peuvent pas quitter librement la seigneurie : ce sont les serfs. Les paysans libres (appelés « vilains ») sont les plus nombreux.

Leçon 5 .

La domination des campagnes par les seigneurs (XI° -XV° s.)

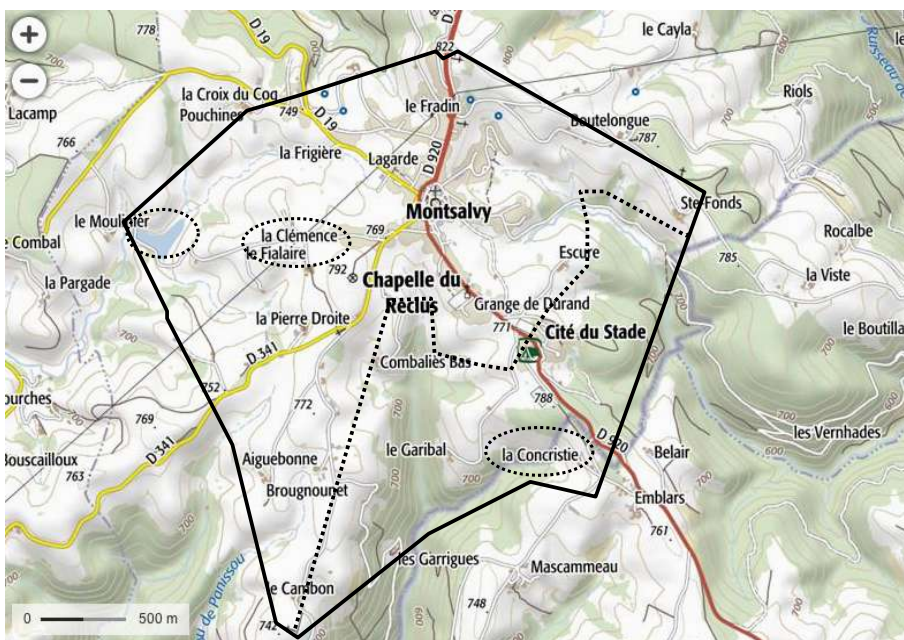
Etude de la seigneurie de Montsalvy.

Document 1 : la fondation de Montsalvy.

Il est certain que [...] Gausbert, qui a vécu dans le XI° siècle est le fondateur de Montsalvy. [...] Il se serait rendu à Montsalvy vers 1060. [...] Avant que Gausbert dirigeât ses pas vers Montsalvy, ce lieu présentait un aspect bien triste. Il était stérile et inculte ; il était couvert de ronces et d'épines. Il servait de retraite à des brigands et de repaires de bêtes féroces.






Comme cet endroit était, d'un côté, très dangereux pour les voyageurs, et que de l'autre, il interceptait toute voie de communication entre Aurillac et Rodez, Gausbert s'y transporta avec Pierre d'Albi et Bertrand de Rodez, tous les deux prêtres et religieux comme lui. Il obtient de Beranger, vicomte de Carlat et fils de Richard II, la permission de défricher le pays et d'y construire des habitations. [...] Beranger donna, avec l'emplacement où se trouve Montsalvy, une étendue assez considérable de terrain adjacent. Quatre croix élevées aux quatre points cardinaux en marquaient les bornes.

G. Muratet, *Notice historique sur Montsalvy, sur son église et sur son ancien monastère*, 1843.



Document 2 : Carte de la seigneurie.

Légende.

-  les terres de réserve
-  les tenures
-  le village de Montsalvy
-  l'espace forestier
-  le lac du Moulinier (lac du Moulin).

Document 3 : l'agriculture à Montsalvy.

« La pauvreté du sol excluait la culture du blé, celle du seigle, base de l'alimentation, donnait des rendements très faibles, trois pour un et quelquefois moins.[...] A cela, Montsalvy produisait des pois, des châtaignes, de la cire jaune et du blé noir. Par suite de la nature des herbages, les bovins étaient peu nombreux et l'essentiel de l'élevage concernait les moutons. [...] Les moutons étaient élevés principalement pour leur laine qui après avoir été cardée [démêlée avec un peigne spécial : le carde] et filée était utilisée sur place par les tisserands ».

D'après P.F. Aleil-Montarnal et R. Gaston-Crantelle, *Montsalvy, une cité de la Châtaigneraie Cantalienne*, 2005 page 23.

Document 4 : les taxes perçues par les seigneurs.

« Tous les grains devaient être conduits aux moulins du seigneur [abbé] et le pain cuit dans ses fours. [...] Selon la charte du 4 juillet 1281, Simon de Vielhmur « prebost del mostier de Montsalvy » perçoit un cens [...] sur les vins [mais aussi sur l'ensemble des autres productions agricoles].

Selon la convention passée en 1270 entre le seigneur abbé et Henry II de Carlat, celui-ci accordait sa protection aux marchands forains traversant sa seigneurie moyennant le paiement d'un « droit de guidage ».

D'après P.F. Aleil-Montarnal et R. Gaston-Crantelle, Montsalvy, *une cité de la Châtaigneraie Cantalienne*, 2005 page 23.

Document 5 : La corvée.

les corvées seigneuriales sont des journées de travail dues par les paysans (serfs ou tenanciers) à leur seigneur, afin de permettre à ce dernier d'entretenir et d'exploiter gratuitement ses domaines.



I. Origine du fief.

1. Qui est le donateur du fief ? Qui reçoit le fief ? A quelle date ? (document 1)
2. Comment était occupé l'espace avant cette date ? (document 1)

II. L'organisation de la seigneurie de Montsalvy.

A. Comment s'organise la seigneurie ?

3. A l'aide du document 1, explique les premiers travaux réalisés sur la seigneurie.

La seigneurie se comporte 2 types de terres cultivées :

-La réserve : Ces terres appartiennent au seigneur qui les fait cultiver par les paysans.

-Les tenures : ce sont des lots de terres que le seigneur loue aux paysans en échange d'un loyer.

4. Sur le plan : **colorie en jaune** les terres de réserve, **hachure en vert** les tenures (espaces en blanc sur la carte), **colorie en rouge** le village de Montsalvy, **colorie en vert foncé** l'espace forestier, **colorie en bleu** le lac du Moulinier (lac du Moulin).

5. Quels sont les noms des terres de réserve ?
6. A quoi font penser ces 2 noms ? Est-ce étonnant ?
7. Les seigneurs abbés cultivaient-ils eux-mêmes les terres ? (Document 5)
8. Que nous apprend ce texte sur l'exploitation des tenures ? (document 3)

B. Quelles sont les obligations des paysans envers leur seigneur ?

9. Quels sont les droits perçus par les seigneurs abbés sur leurs paysans ? (document 4)

Résumé de la leçon 5 d'histoire.

Le seigneur est à la tête d'un territoire appelé seigneurie. Une seigneurie se compose d'un village, organisé autour du château et de l'église, de terres cultivées et de forêts.

Sur ce territoire, le seigneur a plusieurs fonctions :

- militaire : il doit protéger les habitants.
- judiciaire : il rend la justice.
- financier : il gère les revenus de ses terres.

Les paysans sont soumis au seigneur. Ils lui doivent plusieurs taxes et impôts en échange de sa protection et du droit de culture des terres : cens, banalités, corvées, ...

Certains paysans rattachés à la terre et ne peuvent pas quitter librement la seigneurie : ce sont les serfs. Les paysans libres (appelés « vilains ») sont les plus nombreux.

Résumé de la leçon 5 d'histoire.

Le seigneur est à la tête d'un territoire appelé seigneurie. Une seigneurie se compose d'un village, organisé autour du château et de l'église, de terres cultivées et de forêts.

Sur ce territoire, le seigneur a plusieurs fonctions :

- militaire : il doit protéger les habitants.
- judiciaire : il rend la justice.
- financier : il gère les revenus de ses terres.

Les paysans sont soumis au seigneur. Ils lui doivent plusieurs taxes et impôts en échange de sa protection et du droit de culture des terres : cens, banalités, corvées, ...

Certains paysans rattachés à la terre et ne peuvent pas quitter librement la seigneurie : ce sont les serfs. Les paysans libres (appelés « vilains ») sont les plus nombreux.

Résumé de la leçon 5 d'histoire.

Le seigneur est à la tête d'un territoire appelé seigneurie. Une seigneurie se compose d'un village, organisé autour du château et de l'église, de terres cultivées et de forêts.

Sur ce territoire, le seigneur a plusieurs fonctions :

- militaire : il doit protéger les habitants.
- judiciaire : il rend la justice.
- financier : il gère les revenus de ses terres.

Les paysans sont soumis au seigneur. Ils lui doivent plusieurs taxes et impôts en échange de sa protection et du droit de culture des terres : cens, banalités, corvées, ...

Certains paysans rattachés à la terre et ne peuvent pas quitter librement la seigneurie : ce sont les serfs. Les paysans libres (appelés « vilains ») sont les plus nombreux.

Résumé de la leçon 5 d'histoire.

Le seigneur est à la tête d'un territoire appelé seigneurie. Une seigneurie se compose d'un village, organisé autour du château et de l'église, de terres cultivées et de forêts.

Sur ce territoire, le seigneur a plusieurs fonctions :

- militaire : il doit protéger les habitants.
- judiciaire : il rend la justice.
- financier : il gère les revenus de ses terres.

Les paysans sont soumis au seigneur. Ils lui doivent plusieurs taxes et impôts en échange de sa protection et du droit de culture des terres : cens, banalités, corvées, ...

Certains paysans rattachés à la terre et ne peuvent pas quitter librement la seigneurie : ce sont les serfs. Les paysans libres (appelés « vilains ») sont les plus nombreux.